

L'insémination avec sperme de conjoint (IAC)

Un petit coup de pouce à la nature, nous sommes là 😊



1. Le 1er jour des règles

Veuillez nous contacter au +32/4.321.65.75 (tapez 2) le premier jour de votre cycle ou début de la semaine suivante si vous êtes réglée le week-end.

2. Par la suite

- Prendre le traitement prescrit par votre médecin
- Se rendre route B474 au rendez-vous prévu vers le 10e jour (prise de sang et échographie) munies de vos étiquettes du jour.
- Nous vous recontactons dans l'après-midi par téléphone. En fonction des résultats : soit un nouveau rendez-vous sera fixé (prise de sana et échographie), soit l'insémination sera organisée et la date et l'heure vous seront communiquées.
- La veille de l'IAC, vous devez réaliser l'injection d'Ovitrelle® vers 18h.

3. Le jour de l'insémination

- Dans la mesure du possible, Monsieur réalisera son prélèvement à domicile dans l'heure qui précède le rendez-vous (transporté à la température du corps).
- Présentez-vous à l'heure indiquée, au laboratoire de spermiologie (route B472) avec vos deux cartes d'identité et vos étiquettes.
- Si Monsieur fait son prélèvement au laboratoire : un local sera mis à sa disposition.
- L'insémination se déroulera en fin de matinée. N'hésitez pas à prendre de quoi vous occuper.

4. Et après...

- Si vos règles ne sont pas survenues au bout de 14 jours, vous pouvez faire un test de grossesse urinaire. S'il est positif, téléphonez-nous pour prendre un rendez-vous en vue de la prise de sana.
- Si vous êtes malheureusement réglée, vous pouvez recommencer le traitement (sur avis médical).

Restez positifs, l'équipe du CPMA est là pour vous accompagner. Si vous en sentez le besoin, des psychologues sont à votre écoute sur rendez-vous (+32/4.321.65.15)

Responsable Qualité : F. Thonon